

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 6 février 2017 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers(ère) suivants : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Serge Breton et M. Pierre Boisvert.

Sont absents : Les conseillers suivants : M. Rémy Larouche et M. Michel Dumont.

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Sonia Lemay, secrétaire-trésorière adjointe et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

6 février 2017 1. Ouverture de l'assemblée

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2017-02-017 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017
4. Entente avec la MRC pour des services en urbanisme
5. Résolution pour donner un dernier avis & autoriser et mandater la MRC pour la vente pour non-paiement de taxes
6. Adoption du règlement #258 modifiant le règlement #76 sur l'indexation de la rémunération des élus de 1.9 % pour l'année 2017
7. Résolution attestant la réalisation des travaux : subvention PAARRM - programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
8. Cotisation à payer pour la bibliothèque
9. Autoriser le paiement de l'aide financière à l'ARLN pour l'année 2016
10. Rencontre avec la municipalité d'Ham-Sud le 15 février
11. Rencontre avec la Commission scolaire des Appalaches le 27 février
12. Résolution concernant le financement des travaux réalisés suite à la demande de subvention au programme AIRRL

13. Résolution pour reporter la demande de subvention modifiée au programme Réhabilitation du réseau routier local volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
14. Dossier fibre optique (sondage)
15. Résolution pour le renouvellement de l'adhésion à Rouli-Bus inc.
16. Renouvellement de l'adhésion au CAMF (Carrefour Action Municipale et Famille)
17. Adhésion au journal Le Cantonnier
18. Rapport de l'inspecteur municipal
19. Correspondance
20. Comptes du mois
21. Varia
 - a) demande de Mme Berthaud
 - b) lettre de M. Gauvreau
 - c) demande de M. Logan
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

2017-02-018 3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 janvier 2017 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Serge Breton, appuyé par le conseiller M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité des conseillers. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de janvier, après y avoir apporté quelques légères corrections. De plus, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

2017-02-019 4. Entente avec la MRC pour des services en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska met à notre disposition certains de leurs employés pour réaliser certains projets en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska et la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* afin de conclure une entente ayant trait à la fourniture, par la MRC, d'un service d'urbanisme pour la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objet la fourniture, par la MRC, d'un service d'urbanisme pour la MUNICIPALITÉ, afin de réaliser les mandats demandés par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE nos demandes pourront être traitées au tarif horaire ou à forfait, selon les offres reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Michel Prince, appuyé par le conseiller M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité des conseillers. Qu'une entente de fourniture de services en urbanisme soit conclue entre la MRC d'Arthabaska et la MUNICIPALITÉ de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens. Que les personnes autorisées à signer cette entente soit le maire, André Henri et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Thérèse Nolet Lemay.

2017-02-020 5. Résolution pour donner un dernier avis & autoriser et mandater la MRC pour la vente pour non-paiement de taxes

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2017;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil ».

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller **M. MICHEL PRINCE**, appuyée par le conseiller **M. PIERRE BOISVERT**, il est résolu :

Que le Conseil municipal de la **PAROISSE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS** autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de la **PAROISSE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS** autorise la directrice générale à retirer le (les) dossier (s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

Que le Conseil municipal de la **PAROISSE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS** désigne **MME THÉRÈSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET/OU M. ANDRÉ HENRI, MAIRE** à agir comme représentants de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-02-021

6. Adoption du règlement #258 modifiant le règlement #76 sur l'indexation de la rémunération des élus de 1.9 % pour l'année 2017

Amendement au règlement portant le numéro #76 concernant la rémunération des élus municipaux

RÈGLEMENT #258

ATTENDU que le règlement portant le numéro #76 est indexé de 1.9 % au montant obtenu de l'année 2016;

ATTENDU que la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM);

ATTENDU que le règlement aura un effet rétroactif conformément à la Loi;

ATTENDU que le calcul pour déterminer les salaires a été fait conformément à l'article 12 de la LTEM (Loi sur le traitement des élus municipaux);

CONSIDÉRANT que La Corporation Municipale a établi les salaires des élus comme suit;

Une rémunération annuelle pour le maire de 12 154.32\$ qui est ventilée de la façon suivante : le salaire du Maire pour l'exercice financier 2017 est de 8 102.88\$ et l'allocation de dépenses est de 4 051.44\$.

Une rémunération annuelle pour un conseiller de 4 051.44\$ qui est ventilée de la façon suivante : le salaire d'un conseiller pour l'exercice financier 2017 est de 2 700.96\$ et l'allocation de dépenses est de 1 350.48\$.

ARTICLE 1

Pour l'exercice financier 2017, la rémunération de base pour le maire est fixée à 8 102.88\$ comme salaire et de 4 051.44\$ pour l'allocation de dépenses.

Pour l'exercice financier 2017, la rémunération de base pour un conseiller est fixée à 2 700.96\$ comme salaire et de 1 350.48\$ pour l'allocation de dépenses.

ARTICLE 2

Pour les années subséquentes, les montants mentionnés ci-dessus seront indexés à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à un avis publié par le Ministère des Affaires municipales dans la Gazette officielle du Québec à cette fin.

ARTICLE 3

Une allocation de dépenses telles que mentionnées à l'article 1, représentant le 1/3 des salaires tels que décrits au présent règlement. Pour chacun des élus, le maire et les conseillers, en guise de compensation pour les dépenses inhérentes à leurs tâches.

Ce présent règlement sera adopté le lundi 6 février 2017 à 19h00 à la salle municipale de Saints-Martyrs-Canadiens, à la séance régulière du Conseil municipal.

La période de publication est d'un minimum de 21 jours.

Je soussignée Thérèse Nolet Lemay, DG et secrétaire-trésorière pour la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, certifie que j'ai affiché, une copie de l'avis public concernant l'adoption du règlement #76.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le mois passé pour augmenter le salaire des élus de 1.9 % pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le règlement #258 ci-haut décrit a été publié (affiché) selon les normes de la Loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM), pour modifier le règlement #76;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité, le maire ayant voté. Que le règlement #258 soit adopté.

2017-02-022

7. Résolution attestant la réalisation des travaux : subvention PAARRM - programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens a fait une demande d'aide financière en 2016, pour l'amélioration de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE notre député M. Sébastien Schneeberger recommande l'octroi d'une subvention de 13 000.00\$ au ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention de 13 000.00\$ nous a été accordée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Jacques Daoust, pour réaliser ces travaux de voirie dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sur différents chemins de la municipalité et terminés avant la date butoir du 10 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Michel Prince, appuyé par le conseiller M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de **13 000.00\$**, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017-02-023 8. Cotisation à payer pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années nous avons une bibliothèque municipale et que pour offrir le service nous devons faire partie d'un des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP);

CONSIDÉRANT QUE nous sommes affiliés au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de La Mauricie inc.;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle pour l'année 2017 s'élève à un montant de 2454.28\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité. Que le paiement de la cotisation annuelle au CRSBP du Centre du Québec, de Lanaudière et de La Mauricie inc. soit autorisé.

2017-02-024 9. Autoriser le paiement de l'aide financière à l'ARLN pour l'année 2016

ATTENDU QUE l'Association des Résidents du Lac Nicolet (ARLN) a fait une demande d'aide financière pour l'année 2016;

ATTENDU QU'UN montant avait été prévu au budget de l'année 2016, de leur accorder une aide financière de 3 000.00\$;

ATTENDU QU'UN rapport ou une lettre confirmant la réalisation des travaux, projets, etc., provenant de l'organisme devra être remis au Conseil municipal pour justifier l'utilisation de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Michel Prince, appuyé par le conseiller M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité. Que le paiement de 3 000.00\$ soit accordé à l'Association des Résidents du Lac Nicolet (ARLN), pour leur demande d'aide financière pour l'année 2016.

2017-02-025 10. Rencontre avec la municipalité d'Ham-Sud le 15 février

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire éclaircir certains dossiers avec la municipalité d'Ham-Sud;

ATTENDU QUE la collecte des ordures, de la récupération et du compost d'une partie du chemin Dupuis appartenant à la municipalité d'Ham-Sud cause un problème depuis le début de l'année 2016. Car il semblerait que la cueillette de ce chemin est faite par Gaudreau Environnement Inc. le fournisseur de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QUE la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens veut se faire rembourser par la municipalité d'Ham-Sud la portion des collectes faites sur le chemin Dupuis pendant l'année 2016 et les années suivantes, si aucune entente ou changement n'est prévu à la situation;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut clarifier la situation du dossier de la famille Dupuis. Dossier qui consiste à l'annexion d'une partie du chemin Dupuis appartenant à la municipalité d'Ham-Sud avec la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QUE le maire M. André Henri, la directrice générale Mme Thérèse Lemay, ainsi que les élus qui le désirent pourront assister à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Serge Breton, appuyé par le conseiller M. Michel Prince et il est résolu à l'unanimité. Que les frais de déplacement soient autorisés pour le maire, la directrice générale et les élus qui désirent assister à cette rencontre avec le Conseil de la municipalité d'Ham-Sud pour éclaircir la situation sur différents dossiers.

11. Rencontre avec la Commission scolaire des Appalaches le 27 février

À titre informatif :

Les membres du Conseil municipal rencontreront M. Denis Langlois, Président et M. Jean Roberge, Directeur général de la Commission scolaire des Appalaches, pour discuter des modalités d'un éventuel transfert de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens vers la Commission scolaire des Bois-Francs. Ce dossier de changement de commission scolaire traîne depuis plusieurs années et même après plusieurs démarches nous sommes toujours en attente de réponses.

2017-02-026 12. Résolution concernant le financement des travaux réalisés suite à la demande de subvention au programme AIRRL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens a fait une demande d'aide financière à l'été 2015 au programme PIIRL (résolution #2015-07-125), programme subventionné à 50% et qui a été transféré à l'été 2016 au programme AIRRL : Réhabilitation du réseau routier local volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (résolution #2016-06-084), car la demande de subvention n'avait pas été faite au bon programme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière concernait différents projets de réfection sur plusieurs chemins de la municipalité, selon l'inventaire des travaux fait par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces travaux ont déjà été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le mode de financement retenu pour les travaux exécutés n'a pas fait l'objet d'un règlement d'emprunt, car tous les travaux ont été payés à même le budget de voirie ou avec le surplus financier de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Michel Prince, appuyé par le conseiller M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que tous les travaux exécutés ont été payés à même les fonds prévus au budget de la municipalité, sans avoir besoin de financement spécial, tel qu'un règlement d'emprunt;

2017-02-027

13. Résolution pour reporter la demande de subvention modifiée au programme Réhabilitation du réseau routier local volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

CONSIDÉRANT QU'UNE première demande d'aide financière a été déposée le 24 août 2015 et modifiée à l'été 2016 au programme Réhabilitation du réseau routier local volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière concernait différents projets sur plusieurs chemins de la municipalité et que certains de ces travaux ont dû être exécutés, avant d'avoir la réponse de l'aide financière pouvant atteindre un maximum de 50% des coûts de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nouveau développement au dossier et qu'après vérification avec le ministère, la demande d'aide financière peut être reconduite avec certaines modifications. Des travaux pourront être ajoutés ou modifiés à la demande initiale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourront être exécutés par appel d'offres ou de gré à gré par un seul ou plusieurs entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QU'AUCUN mode de financement particulier n'est prévu, car tous les travaux seront payés à même les fonds prévus au budget ou au surplus financier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités prévues à la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Michel Prince, appuyé par le conseiller M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que la demande d'aide financière modifiée soit déposée dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), pour différents travaux sur les chemins appartenant à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

14. Dossier fibre optique (sondage)

À titre informatif :

Suite à plusieurs démarches de la MRC d'Arthabaska et à l'annonce du programme « Brancher pour Innover » du gouvernement fédéral et « Québec Branché » du gouvernement provincial. La MRC d'Arthabaska demande l'aide du public pour répondre en grand nombre au sondage sur les services Internet et cellulaire. Plus les gens répondront au sondage, plus la MRC aura de résultats pour appuyer leur demande d'aide financière pour développer la fibre optique sur tout le territoire de la MRC d'Arthabaska, incluant la Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens.

2017-02-028 15. Résolution pour le renouvellement de l'adhésion à Rouli-Bus inc.

ATTENDU QUE nous désirons renouveler notre adhésion au service de transport adapté Rouli-Bus inc. pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le montant de la contribution financière demandé par l'organisme pour l'année 2017 est de 733.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Serge Breton, appuyé par le conseiller M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité des conseillers. De renouveler notre adhésion à Rouli-Bus inc. pour l'année 2017 et d'autoriser le paiement de la cotisation qui s'élève à 733.00\$.

2017-02-029 16. Renouvellement de l'adhésion au CAMF (Carrefour Action Municipale et Famille)

CONSIDÉRANT QUE depuis janvier 2012 nous avons mis en place notre politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE nous bénéficions d'un rabais additionnel de 50% à notre adhésion puisque la MRC d'Arthabaska est aussi membre du Carrefour Action Municipale et famille;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au CAMF offre de nombreux avantages. Tel que des rabais additionnels, lorsque nous assistons à des activités, colloques, congrès, etc.;

CONSIDÉRANT QUE nous recevons gratuitement la publication Municipalité + Famille, 4 fois par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Michel Prince, appuyé par la conseillère Mme Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité. D'autoriser le paiement de 43.12\$ pour le renouvellement de l'adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2017.

2017-02-030 17. Adhésion au journal Le Cantonnier

ATTENDU QUE nous désirons renouveler notre adhésion au journal Le Cantonnier pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le montant de la cotisation d'un membre dans la catégorie « corporatif » a été fixé à un minimum de 40.00\$, pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Serge Breton, appuyé par la conseillère Mme Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers. De renouveler notre adhésion au journal Le Cantonnier pour l'année 2017 et d'autoriser le paiement de l'adhésion de 40.00\$.

18. Rapport de l'inspecteur

M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal a rencontré les membres du Conseil municipal en atelier de travail en après-midi pour discuter des différents sujets et dossiers qui sont présentement à l'étude.

19. Correspondance

1. Défi Santé : Promotion affiches, dépliants et date à retenir
2. TRECQ : Journées de la persévérance scolaire 2017 (ruban)
3. Projet de loi C-323 : protégeons infrastructure patrimoniale (dépliant aux élus)
4. Carrière Saints-Marthyrs enr. : liste des prix 2017
5. Sablière Warwick : asphalte chaude
6. Regroupement pour un Québec en santé : demande d'appui
7. Sécurité Alimentaire : Souper Gastronomique bénéfice
8. Journal Municipalité + Famille

2017-02-031 20. Comptes du mois

Il est proposé par le conseiller M. Michel Prince, appuyé par la conseillère Mme Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité. Que la liste des comptes ci-jointe totalisant un montant de 89 245.31\$ soit acceptée et payée, l'adjointe certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessous.

COMPTES - CONSEIL du 6 février 2017

1	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.48
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 514.19
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 923.16
4	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #1)	23 292.00
5	ADMQ (cotisation annuelle)	1 693.98
6	COMBEQ (adhésion annuelle)	402.41
7	FQM (contribution annuelle)	1 036.91
8	Camp Beauséjour (entente loisirs / 2016)	900.00
9	Québec Municipal (adhésion annuelle)	160.96
10	SIUCQ MRC d'Arthabaska (contribution annuelle)	275.00
11	CQSF - Centre-du-Québec Sans fil (Internet / biblio)	120.00
12	N. Faucher Entrepreneur Électricien (aqueduc)	257.54
13	Sécurité Alimentaire (transport collectif)	67.00
14	PG Solutions (contrat annuel)	5 317.61
15	Claude Caron Avocat inc. (honoraires forfaitaires)	1 034.78
16	Desjardins Sécurité Financière (janvier)	1 004.90
17	Gesterra (décembre)	602.18
18	Groupe Environex (décembre)	239.84
19	André Henri, maire	870.00
20	Michel Prince, conseiller	335.77
21	Christine Marchand, conseillère	335.77
22	Rémy Larouche, conseiller	335.77
23	Serge Breton, conseiller	335.77
24	Michel Dumont, conseiller	335.77
25	Pierre Boisvert, conseiller	335.77
26	Roulibus (contribution annuelle)	733.00
27	CRSBP (contribution & cotisation annuelle / biblio)	2 454.28
28	Bell Mobilité inc. (janvier)	141.84
29	Buropro (janvier)	614.32
30	Claude Caron Avocat inc. (novembre & décembre)	488.64
31	Desjardins Sécurité Financière (février)	846.21
32	Desroches Groupe Pétrolier (huile à chauffage)	1 007.03
33	Entretien Général Lemay (3e vers. déneigement)	2 628.11
34	Excavation Marquis Tardif inc. (3e vers. déneigement)	15 637.13
35	Gesterra (janvier)	3 673.18
36	Hydro-Québec (éclairage public / janvier)	251.93

37	Sogetel (février)	244.48
38	Aubert & Morency, notaires (consultation)	172.46
39	Essor Assurances (ajustement)	47.96
40	Génératrice Drummond (entretien - inspection annuelle)	668.09
41	Les Pompes Garand inc. (aqueduc)	4 551.22
42	Librairie Renaud-Bray (livres / biblio)	104.79
43	Techservice inc. (technicien aqueduc)	444.64
44	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (avis légaux)	2 753.67
45	Total du salaire de la D.G. :	2 733.23
46	Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	4 293.54

TOTAL :

89 245.31 \$

21. Varia

2017-02-032

a) Demande de Mme Berthaud

CONSIDÉRANT QU'UNE demande nous a été faite par Mme Berthaud pour la projection de deux documentaires québécois sur les Gaz de Schistes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil acceptent de présenter les 2 documentaires et d'en publiciser la diffusion;

CONSIDÉRANT QUE Mme Berthaud s'est offerte pour répondre aux questions du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Christine Marchand, appuyé par le conseiller M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité. Que la municipalité accepte de présenter les deux documentaires et d'en faire la publicité. Le tout se déroulera à la salle municipale le 7 mars prochain à 19h00 avec la participation de Mme Berthaud pour répondre aux questions des gens.

2017-02-033

b) Lettre de M. Gauvreau

ATTENDU QU'UNE copie de la lettre a été remise à chacun des élus;

ATTENDU QUE dans cette lettre M. Gauvreau nous demande si la municipalité serait intéressée de lui vendre une partie de son terrain sur le Gosford Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Serge Breton, appuyé par le conseiller M. Michel Prince et il est résolu à l'unanimité. Qu'après avoir pris connaissance de la demande de M. Gauvreau, la municipalité n'a pas de terrain à vendre et elle n'est pas intéressée non plus de vendre une partie de son terrain.

2017-02-034

c) Demande de M. Logan

ATTENDU QUE M. Logan et sa fille ont fait une demande au Conseil municipal (à la séance de décembre) pour acquérir une partie de terrain appartenant à la municipalité sur le chemin du Lac Nicolet;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Michel Prince, appuyé par le conseiller M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité. Qu'après avoir pris connaissance de la demande de M. Logan et sa fille, la municipalité n'a pas de terrain à vendre et elle n'est pas intéressée non plus de vendre une partie de son terrain.

22. Période de questions

Une période de questions a été allouée pendant environ 20 minutes.

23. Levée de l'assemblée

Proposée par M. Serge Breton à 20h49.